

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/23 à 2025/53

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 25 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du dix-huit avril deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET – Mme Monique LEROY, Adjoints au Maire.

Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING – Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI – Mme Mylène GLORIAN - Mme Isabelle CAMBIER - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI – Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Saïd BECHROURI - M. Cédric LEGRAND - M. Joffrey LEROY – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Jean-Christophe LIPOVAC, Adjoint au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - M. Roger VICOT - Mme Anne LEDUC -- M. Romain FYVEY - M. Philippe DUEZ -, Conseillers Communaux

ABSENT :

M. Maxime MOULIN, Conseiller Communal

Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC a donné pouvoir à Madame Stéphanie MORELLI

Madame Mauricette GOURDIN a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE

Madame Anne LEDUC a donné pouvoir à Madame Karima HARIZI

Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Serge THERY

Monsieur Philippe DUEZ a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 25 avril 2025

DELIBERATION

2025/ 38 - RAPPORT D'ACCESSIBILITE 2024.

La Ville de Lomme s'engage depuis plusieurs années à renforcer l'accessibilité universelle des établissements et services ainsi qu'à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la cité. Cette démarche vise à créer une ville accessible à tous, où les aménagements conçus profitent à l'autonomie et au bien-être de tous les habitants, quels que soient leur âge ou leur situation.

L'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité pour toute commune de plus de 5000 habitants. Conformément à cette loi, la Commission Vivre la Ville a été créée par délibération n° 2015/02 du Conseil Communal du 21 janvier 2015. Elle est composée par un collège de neuf élus du Conseil Communal et de dix personnalités représentant la société civile et disposant de connaissances techniques assurées sur les différents types de handicap. Cette instance est chargée d'évaluer l'état d'accessibilité, de proposer des améliorations et de produire un rapport annuel.

Pour répondre à cet engagement, un rapport annuel a été établi reprenant les actions concrètes réalisées en 2024 par les services municipaux et acteurs locaux. Le rapport d'accessibilité 2024 a été présenté le 20 Janvier 2025 à la Commission Vivre la Ville. Il fait l'état des lieux des volets suivants :

1. L'accessibilité des bâtiments communaux et de l'espace public,
2. L'information et la sensibilisation,
3. La petite enfance et l'enfance,
4. Le sport et la santé,
5. La culture et les loisirs,
6. L'emploi,
7. La vie participative.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ♦ **PRENDRE ACTE** du rapport d'accessibilité 2024, ci-annexé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus

Pour expédition conforme,

Publié : 13 MAI 2025



Le Maire de Lomme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

RAPPORT D'ACCESSIBILITE 2024

VILLE DE LOMME

EDITO

L'accessibilité est une question fondamentale de notre société, qui concerne non seulement les personnes en situation de handicap, mais aussi tous ceux qui, à un moment donné de leur vie, peuvent rencontrer des difficultés physiques, cognitives ou temporaires. Pourtant, l'inclusivité est souvent reléguée au second plan, comme une préoccupation secondaire ou un luxe. Il est plus que jamais nécessaire de repenser cette approche.

L'accessibilité ne se résume pas à des rampes d'accès ou à des ascenseurs adaptés dans les bâtiments publics. Elle touche tous les aspects de notre quotidien : la culture, l'éducation, l'emploi, la mobilité, mais aussi le numérique, qui est aujourd'hui un enjeu central. L'accessibilité est un défi de taille, car il ne s'agit pas simplement d'adapter mais de garantir à chacun un accès égal à toutes et tous.

Agir pour garantir l'accessibilité, c'est avant tout s'engager en faveur de la dignité humaine. Quand une personne est exclue, non seulement cela porte atteinte à ses droits, mais cela appauvrit l'ensemble de la collectivité. En permettant à tous d'accéder aux mêmes lieux, aux mêmes opportunités professionnelles et aux mêmes services, nous créons un environnement plus juste, plus solidaire.

Les pouvoirs publics, les entreprises et les citoyens ont tous un rôle à jouer dans cette transformation. Il est crucial de faire évoluer les mentalités, de favoriser l'innovation et d'investir dans des solutions concrètes. Car l'accessibilité ne doit pas être perçue comme une contrainte, mais comme un levier de progrès social, technologique et économique. Nous avons tous à y gagner.

La question de l'accessibilité est avant tout une question de justice et d'égalité. C'est également un droit au bonheur pour toutes et tous. Il est urgent d'agir pour que personne ne soit laissé de côté.

1. L'accessibilité des bâtiments communaux et de l'espace public

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) Etablissements Recevant du Public (ERP)

L'AD'AP pour les ERP est un instrument de planification patrimoniale visant à rendre ces établissements accessibles. Il s'appuie sur une planification budgétaire pour poursuivre le mouvement initié par la loi de 2005, avec pour objectif de renforcer l'accessibilité. L'AD'AP engage les collectivités à réaliser des travaux dans un délai défini de 9 ans, à financer ces travaux, et à respecter les normes d'accessibilité.

Dans le cadre de l'AD'AP, il a été convenu de rendre accessibles 82 établissements. L'échéance des travaux visant à mettre aux normes ces espaces a été fixée à fin 2024.

Toutefois, l'objectif de mise en accessibilité de l'ensemble du patrimoine à échéance 2024 n'a pas été atteint. Un nouvel échéancier a donc été proposé afin de pouvoir terminer les travaux prévus, sous réserve d'une allocation des crédits au-delà de 2024.

En 2024, une enveloppe financière exceptionnelle a été allouée à l'AD'AP pour l'accessibilité. Elle représente environ 1 350 000 € sur un budget total estimé à 6 600 000 €.

La réglementation nationale impose qu'à chaque demande de permis de construire ou d'autorisation de travaux pour un Etablissement Recevant du Public, une notice accessibilité soit incluse. Chaque projet est rigoureusement évalué par les Commissions de Sécurité et d'Accessibilité. Le service Urbanisme s'est engagé dans une démarche éducative envers les porteurs de projets, en vérifiant systématiquement la nécessité d'adapter les accès, les sanitaires, les passages et les comptoirs de vente. L'intégration des normes d'accessibilité dans les projets découle de l'obligation stricte de respecter ces normes.

Les établissements rendus accessibles en 2024

Quartiers	ERP
Délivrance	Ecole Demory
Mitterie	Ecole Roland Lamartine
Mitterie	Ecole Blum
Mitterie	Ecole Defrenne
Mitterie	Ecole Minet
Marais	Ecole Salengro
Marais	Groupe scolaire Voltaire Sévigné
Délivrance	Ludothèque Ferry
Marais	Accueil périscolaire Salengro
Mont-à-Camp	Piscine municipale et stand de tir

Il est à noter que les travaux entamés en 2024 pour le Multi-accueil Délivrance, l'Ecole Langevin et l'Accueil périscolaire Bracke Desrousseaux se clôtureront en 2025.

Par ailleurs, les travaux des écoles Ferry, Curie, Lafontaine ainsi que la Salle de Judo / Danse SRLD et la Salle Jean Jaurès, programmés initialement pour 2024 seront reportés à 2025-2026.

Au 31 décembre 2024, le taux d'établissements accessibles s'élève à 62,5% soit 10,23% d'établissements supplémentaires par rapport à 2023. 55 établissements sont donc accessibles sur un total de 88 bâtiments.

Travaux de voirie en 2024

Quartiers	Localisation	Etat de réalisation
Marais	Rue Victor Hugo	Travaux achevés
Bourg	Parking St Vincent de Paul	Travaux achevés, parking en service mais reste des plantations et pose de caméras de contrôle dynamique
Mitterie	Rue Eugène Descamps	Travaux en cours (octobre 2024-décembre 2025)
Bourg	Avenue de Dunkerque (Place du Maréchal Leclerc)	Travaux en cours (octobre 2024-juin 2025)

Les chantiers en cours comportent des places PMR tout comme le parking St Vincent de Paul qui dispose de 3 places PMR. Les trottoirs sont également repris pour être aux normes (largeur, ressaut de moins de 2 cms).

Mise en accessibilité de la Crèche La Farandole

Des aménagements conséquents ont été réalisés pour déplacer la Crèche La Farandole dans un bâtiment communal existant (garderie/ludothèque) situé au sein du groupe scolaire Defrenne-Minet. Le projet de déplacement de la Crèche consistait en la restructuration intérieure totale et la mise en accessibilité de l'équipement. Les espaces extérieurs ont également été aménagés.

Intérieur	Extérieur
Création d'un sanitaire PMR	Installation d'un visiophone à hauteur réglementaire avec signal sonore lumineux et boucle magnétique
Elargissement du couloir à 1 mètre 20	Mise en place d'une bande de guidage
L'ensemble des prises, interrupteurs et poignées sont à 1 mètre 30 de hauteur	Installation de signalétique
Installation de portes avec passage utile pour l'ensemble des pièces	Modification des accès en supprimant les espaces végétalisés par un enrobé
Respect des espaces d'usage, de manœuvre et des aires de retournement	



Mise en accessibilité de la Piscine Municipale Marie Wattel

Les travaux en faveur de l'accessibilité de la Piscine Municipale répondent à un engagement global afin qu'elle devienne un lieu moderne et inclusif, accessible à tous les usagers, quel que soit leur handicap.

Améliorations effectuées pour l'accessibilité PMR	Normes de sécurité adaptées au handicap	Formations spécifiques pour le personnel	Autre mesure envisagée
Création d'un sas d'accueil équipé d'un ascenseur		Formation à l'accueil des publics PMR	
Installation d'un pédiluve accessible			
Aménagement de vestiaires et douches adaptés pour les PMR	Modernisation des dispositifs de sécurité incendie pour inclure des équipements adaptés aux handicaps visuels et auditifs	Formation au fonctionnement de l'ascenseur (assurée par « Ermes »)	Intégration d'un environnement inclusif respectant les normes d'accessibilité universelle
Réorganisation des espaces pour permettre l'accès des fauteuils roulants à toutes les zones y compris la régie		Formation à l'utilisation du bras articulé pour la mise à l'eau (assurée par « Handi Move »)	

La certification « Qualivilles »

Depuis 2017, la Ville de Lomme obtient chaque année la certification "Qualivilles", décernée par l'AFNOR. Cette certification englobe six services d'accueil, notamment les services d'Accueil, d'Élections, de CNI/Passeport, d'État civil, de Cimetières, du Cabinet du Maire, d'Enfance Éducation, de Petite Enfance et du service Propreté, couvrant ainsi un large éventail

de prestations. Délivré par l'AFNOR, l'engagement de service Qualivilles (REF 111 – Qualivilles) atteste de la qualité de la délivrance des services publics par les collectivités à l'utilisateur.

La Ville a mené une enquête de satisfaction de l'accueil des services révélant un taux de satisfaction des résidents de Lomme de 97,35%.

L'obtention de la certification Qualivilles entraîne une obligation d'accessibilité des guichets aux PMR, ce qui se traduit par l'installation de guichets plus bas adaptés aux personnes en fauteuil roulant. Dans le cadre de la certification Qualivilles, tous les guichets municipaux de Lomme sont conformes à ces normes d'accessibilité.

Concernant le Service Enfance Éducation et le Service Petite Enfance, il a été observé que les portes extérieures ne sont pas adaptées aux PMR, étant souvent lourdes à ouvrir, y compris pour les personnes accompagnées de poussettes. Toutefois, la Maison des Enfants devrait prochainement faire l'objet de travaux de réhabilitation afin de mieux répondre aux besoins d'accessibilité.

Lomme ville apaisée

L'équipe municipale construit une ville où la qualité de vie est au centre de son action politique. Guidée par des principes de justice sociale, d'écologie, d'égalité et de démocratie, elle met l'accent sur l'environnement et l'inclusion. Pour faire de Lomme une ville apaisée, les initiatives sont pensées à hauteur d'enfant pour rendre les espaces publics accessibles à tous les lommois.

Accompagner la mobilité de tous les publics, passe par la mise aux normes des trottoirs, la sécurisation des cheminements piétonniers et la priorisation des piétons et des cyclistes, tout en plaçant la mobilité durable au cœur des préoccupations lommoises.

Depuis l'été 2024, l'ensemble des axes de la Ville sont désormais à 30km/h pour les automobilistes hormis 3 axes dépourvus d'habitation en sortie de ville.

Les travaux de requalification des espaces publics du Bourg ont démarré le 7 octobre 2024 pour une durée de 10 mois (de la place du Maréchal Leclerc à la rue Salengro). A l'issue de cette période, d'autres travaux débiteront jusqu'à la rue Lamartine. L'objectif étant la mise aux normes et l'élargissement des trottoirs ainsi que l'aménagement du réseau vélo+ (bidirectionnelle cyclable).

La mobilité

Feux sonores

La commune de Lomme compte 32 carrefours à feux permanents de circulation équipés de caissons piétons sonores destinés aux personnes malvoyantes et non-voyantes.

Places de stationnement destinées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

En 2024, la Ville de Lomme compte 465 places de stationnement destinées aux PMR, réparties comme suit :

- Quartier Marais : 85
- Quartier Mitterie : 66
- Quartier Mont-à-Camp : 74
- Quartier Bourg : 28
- Quartier Délivrance : 14

La loi impose aux établissements de consacrer 2% du nombre total de places aux places PMR. Sur la commune, cela représente :

- A proximité de toutes les stations de métro : 8 places.
- Au droit de toutes les pharmacies : 11 places.
- Au droit des bâtiments publics : 14 places.
- Sur les places publiques de la ville : 5 places.
- Au droit des équipements sportifs : 18 places.
- Sur les parkings privés ouverts au public : 26 places.
- Sur le parking Kinépolis : 40 places.
- Sur le parking Carrefour : 49 places.
- Sur les autres parkings : 27 places.

Gestion « Prime vélo »

La Ville de Lomme, par une politique ambitieuse a fait le choix d'encourager et d'accompagner ses habitants à l'acquisition d'un vélo par le biais d'une « prime à l'achat de vélo » dès l'automne 2020.

Le montant de la prime à l'achat de vélo est fixé pour tous à 50% du prix d'achat avec un plafond de 200€ maximum pour un vélo « musculaire classique » neuf ou d'occasion certifiée, 300€ pour un vélo à assistance électrique, ou 500€ pour un longtail, cargo, bi / triporteur musculaire ou électrique.

Les foyers bénéficiaires du RSA et les personnes titulaires d'une CMI (ou autre situation de personnes souffrant d'un handicap, sur justificatifs officiels uniquement) bénéficient quant à eux d'une subvention supplémentaire allant jusqu'à :

- 100% du prix d'achat avec un plafond de 250€ maximum par vélo classique,
- 100% du prix d'achat avec un plafond de 350€ maximum par vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion certifiée,
- 100% du prix d'achat avec un plafond de 550€ maximum par vélo adapté, cargo bi/triporteur musculaire ou électrique, neuf ou d'occasion certifiée.

Différentes aides allant de 10 à 50 € peuvent également être attribuées pour l'achat d'accessoires de sécurité et d'équipements vélo.

2. L'information et la sensibilisation

L'inclusion des personnes en situation de handicap nous concerne tous. La ville de Lomme s'engage activement dans les grands événements à cet égard. Elle met en place des moyens et des services visant à encourager la mixité sociale.

Le Printemps de l'Accessibilité

La troisième édition du Printemps de l'Accessibilité, créée par la Ville de Lille, s'est déroulée du lundi 13 au vendredi 31 mai 2024.

Le Printemps de l'Accessibilité a une nouvelle fois permis de réunir les associations représentant les usagers, les entités lilloises et les services municipaux pour collaborer sur la création d'un événement ouvert à tous, répondant au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap.

Au programme de cette édition 2024, 21 actions ont été organisées.

En voici quelques-unes :

- L'Exposition « Different is Beautiful 2.0 » de Francesca Clayton : 100 portraits en noir et blanc mettant en lumière une diversité de personnes en situation de handicap,
- Visites de la Ferme Pédagogique pour les enfants de l'IME SESSAD Lino Ventura,
- Forum des Métiers et Compétences : présentation des métiers de l'ESAT et visite des ateliers de production (97 participants),
- La Fresque de l'Accessibilité : réalisation de peintures et encres à base de colorants naturels et temps d'échanges autour du handicap et de l'accessibilité (50 participants),
- L'Escapade en Trike : découverte des quartiers Marais et Mitterrie en Trike (10 participants)
- Le Baptême de Trike : découverte du Trike pour 73 enfants,
- L'atelier sensoriel du CRA : sensibilisation à l'autisme (21 participants),
- La mallette pédagogique : mise en situation de handicap et découverte des 5 sens autrement pour les agents (30 participants),
- Atelier jeux de société à l'initiative du service RH : se questionner sur le handicap (10 participants),
- Vivre le son de manière différente : rendre accessible les concerts et spectacles aux personnes sourdes (400 participants).

Cet événement a pu voir le jour grâce à l'engagement des services de la Ville et des partenaires clés tels que le Centre Hélène Borel, l'association La Vie devant Soi, le CRA, l'Association APF France Handicap, l'IME SESSAD Lino Ventura et Les Papillons Blancs de Lille. Leur collaboration a permis d'offrir un événement enrichissant et inclusif, permettant une fois de plus l'avancée vers une société plus accessible pour tous.

Rendez-vous de la Santé

Pour faire face aux difficultés d'accès aux soins, la Ville s'est engagée depuis de nombreuses années dans des actions de prévention, en s'appuyant sur des temps forts pour sensibiliser davantage sur ces sujets. Parmi les 3 Rendez-vous de la Santé réunissant 46 participants, 2 de ces conférences étaient axées sur des questions liées au handicap.

Rendez-vous de la Santé en lien avec le handicap

- « Jeunes Aidants : qui sont-ils et quels sont les impacts sur leur santé ? »,
- « L'obésité en pratique : faisons des liens ».

Le Centre Relais Téléphonique Accéo

La Ville s'est engagée à répondre aux exigences d'accessibilité pour les personnes sourdes, malentendantes, aveugles et aphasiques en fournissant un service de traduction simultanée écrite et visuelle. Depuis la fin de l'année 2019, l'utilisation des services d'Accéo pour l'accueil téléphonique des citoyens a été mise en place, financé par la MEL depuis 2020.

Le Centre Relais Téléphonique Accéo offre aux utilisateurs la possibilité de choisir parmi trois modes de communication, en fonction de leurs déficiences et de leurs aptitudes pour communiquer :

- Le site internet de la municipalité dans la section "Contact",
- Le site internet acce-o.fr,
- L'application mobile Accéo.

Une seule modalité peut être utilisée à la fois ; il n'est pas possible de combiner la LSF avec une transcription écrite sur l'écran, car ces deux fonctions nécessitent l'intervention de deux personnes spécialisées dans des domaines distincts.

Le contrat en vigueur avec Accéo offre à la commune l'accessibilité téléphonique, une exigence légale, ainsi qu'un accès aux services en présentiel, notamment pour les services d'accueil.

Nombre d'appels en 2024 du Centre Relais Téléphonique

	Total des appels	Langue des signes française	Transcription instantanée de la parole	Langue parlée complétée	Temps total en appel
Total	6	5	1		32 : 00

Accueil de jour « Les Roses »

Les objectifs de l'accueil de jour

- Soutenir les personnes malades par une prise en soins adaptée, avec un projet individualisé,

- Apporter aide et soutien aux familles dans la relation d'accompagnement de leur proche malade,
- Maintenir, stimuler les acquis et les capacités de la personne,
- Retarder ou préparer la personne accueillie et sa famille à une éventuelle entrée en établissement.

L'accueil de jour est une structure d'une capacité de 12 places par jour, qui est rattachée au CCAS de Lomme. Il a pour vocation de préserver, maintenir et d'améliorer l'autonomie des personnes atteintes de maladies neurodégénératives. C'est un lieu d'accueil qui s'inscrit dans la politique de maintien à domicile et d'aide aux aidants, en tant que relais à la prise en soins par la famille ou les proches.

En 2024, l'équipe de l'accueil de jour a accompagné 24 femmes et 11 hommes dont l'âge moyen était de 84.5 ans, en leur proposant des accompagnements de simulation de la mémoire, d'activités manuelles, de rassurance et de soutien aux familles.

Le SSIAD

Les objectifs du SSIAD

- Préserver ou restaurer l'autonomie de la personne soignée en favorisant sa participation aux soins, tout en respectant ses habitudes de vie, autant que possible,
- Favoriser le maintien à domicile,
- Éviter ou retarder l'entrée en établissement pour personnes âgées et/ou hospitalisées,
- Prendre en compte la douleur et la souffrance physique et morale,
- Favoriser le choix de vie de la personne et garantir ses droits et libertés,
- Participer à l'éducation et à la prévention auprès de l'usager et de son entourage,
- Lutter contre l'isolement,
- Accompagner les personnes en fin de vie et soutenir leur entourage.

En chiffres

Le SSIAD a une autorisation de 60 places accordée par l'ARS par dotation globale, uniquement pour les personnes âgées de plus de 60 ans. En 2024, le taux d'occupation du SSIAD s'élevait à 94%.

En 2024, l'équipe du SSIAD a effectué 20 552 interventions à domicile auprès de personnes âgées dépendantes, phytopathologiques mais aussi atteintes de troubles neurodégénératifs (maladie d'Alzheimer, etc.). Parmi les personnes accompagnées par le SSIAD, 47.5% d'entre elles sont atteintes de troubles neurodégénératifs à divers stades, ce qui nécessite une prise en charge adaptée garantie par les soignants du SSIAD.

Il est à noter une hausse des patients polyopathologiques dont la prise en charge s'avère plus complexe et nécessite ainsi une tournée supplémentaire pour l'équipe du SSIAD.

Pour assurer une prise en soins de qualité et adaptée, l'équipe de soignants a été formée à l'accompagnement des personnes atteintes de troubles cognitifs, qui demande de prendre du temps pour négocier le soin, l'expliquer, l'amorcer et rassurer la personne.

La Maison des Seniors

La Maison des Seniors s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus ainsi qu'aux personnes en situation de handicap résidant à Lomme et à leurs proches. En effet, labellisée Relais Autonomie par le Département du Nord et la MDPH depuis 2019, la Maison des Seniors améliore et simplifie l'accueil et l'orientation des personnes âgées et en situation de handicap afin de répondre plus efficacement à leurs attentes et besoins.

Les objectifs de la Maison des Seniors

L'objectif est d'offrir une meilleure lisibilité et une meilleure fluidité dans la recherche et la mise en œuvre des démarches engagées par les seniors dans tous les domaines (les loisirs, la culture, la solidarité, la santé, l'habitat, les transports, la participation citoyenne, le maintien à domicile, la dépendance, l'accès aux droits, etc.).

En effet, la Maison des Seniors assure une coordination entre les services de la ville permettant aux acteurs locaux de se rencontrer et faire évoluer l'offre de services. Par ailleurs, elle garantit un accompagnement social pour le maintien à domicile, la ville de Lomme étant couverte par l'intervention d'un agent du CLIC qui diagnostique et oriente vers une aide à la réalisation de démarches d'accès aux droits et dispositifs sociaux.

Les dispositifs d'accessibilité mis en place

Grâce à la convention tripartite, la Maison des Seniors – Relais Autonomie a accès aux bases de données du Département et de la MDPH. Ainsi, les agents d'accueil proposent un accueil renforcé de 1^{er} niveau en :

- Renseignant les usagers sur l'état d'avancement de leurs dossiers notamment les demandes d'aides (AAH, PCH, autonomie, etc.),
- Informant sur les dispositifs dédiés à la perte d'autonomie et au handicap,
- Et ce, quelque soit l'âge et le type de handicap.

Toutefois, lorsque la situation est plus complexe un rendez-vous expert avec un agent de la MDPH peut être programmé.

Par ailleurs, l'accueil de la Maison des Seniors dispose d'une table numérique en accès libre à disposition des usagers. Un accompagnement par un agent d'accueil disponible est possible également. Il est à noter que cet équipement, mis en place dans le cadre de la convention tripartite, est adapté aux PMR.



La Maison des Seniors a également accueilli récemment 2 panneaux photos afin d'exposer et normaliser le handicap au sein de la Ville.

En chiffres

- 153 dossiers MDPH remis à l'accueil,
- 7 personnes en situation de handicap suivies,
- 12 personnes en situation de handicap renseignées,
- 7 personnes en situation de handicap de moins de 60 ans qui bénéficient du portage de repas à domicile,
- 7 personnes en situation de handicap et de plus de 60 ans qui bénéficient du portage de repas à domicile,
- 2 demandes d'aide financière en lien avec la MDPH.

Le CCAS

Les objectifs du CCAS

- Instruction administrative des dossiers d'aide sociale : demandes de prise en charge au titre de l'aide sociale, de l'aide à domicile ou de l'aide à l'hébergement PA/PH,
- Domiciliation des personnes sans résidence stable ayant un lien avec la commune,
- Analyse des besoins sociaux de la population : identifier les problématiques, les réponses existantes, les points de vigilance et/ou d'aggravation.

L'équipe des travailleurs sociaux du CCAS accompagne dans leurs démarches, les personnes et familles confrontées à des difficultés notamment administratives, d'insertion et de santé.

En chiffres

En octobre 2024, le CCAS de Lomme a accueilli une référente MDPH chargée d'instruire les dossiers MDPH. Toutefois, les travailleurs sociaux sont également capables d'instruire ces dossiers s'ils connaissent la situation de l'utilisateur. Au total, 27 dossiers MDPH ont été comptabilisés pour l'année 2024.

3. La petite enfance et l'enfance

Le quatrième PEG, approuvé lors du Conseil Municipal du 30 septembre 2022, vise à continuer et à renforcer l'inclusion sociale et scolaire de tous les enfants. La priorité du PEG est la réussite éducative de tous les enfants. Ainsi, accueillir les enfants en situation de handicap est un engagement de longue date de la ville de Lomme. L'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques est essentielle pour garantir l'égalité des opportunités, et elle profite à l'ensemble de la communauté en améliorant la qualité de l'accueil par une approche individualisée.

Espace Parents

L'Espace Parents est un lieu d'écoute, de soutien et d'accompagnement des parents. Il accueille tous les publics ainsi que ceux porteurs de handicap. En 2024, ce sont 2 enfants en situation de handicap visible qui ont été accueillis au sein de l'Espace Parents.

Il est à noter que des parents et enfants en situation de handicap invisible ont également été accueillis en 2024 bien qu'une majorité ne le mentionne pas aux agents et animateurs.

L'Espace Parents est un lieu accessible à tous. Les ateliers sont destinés à l'ensemble du public et encadrés par des animateurs. Par exemple, dès l'âge de 2 ans, tous les enfants peuvent participer à l'atelier Motricité autour d'un support cirque. Bien que les ateliers soient susceptibles de se dérouler au Collège Jean Zay, dans les crèches, ludothèques ou autres lieux de la Ville, ils restent accessibles à tous.

Dans l'objectif de mieux communiquer sur l'accessibilité de l'Espace Parents, le logo d'accessibilité sera ajouté sur la plaquette dès 2025.

L'Enfance

Les dispositifs mis en place

- Dans le cadre de l'accueil de loisirs du mercredi, un car plateau a été mis en place pour un enfant en situation de handicap physique,
- Création d'une « malle ressources » avec fidgets,
- Soutien au développement d'espaces flexibles dans les écoles avec un nouvel appel à projet « Investissement pour l'innovation pédagogique » :

- 5 000€ pour l'école Voltaire Sévigné (co-financement avec l'Education Nationale pour aménager des espaces flexibles dans toutes les classes de l'école),
- 3 477 € pour l'école Léon Blum (aménagement d'une classe flexible en CM2 et achat de mobilier pour les espaces périscolaires),
- Développement du « aller vers » les familles les plus vulnérables en lien avec les partenaires du territoire. L'été 2024 a notamment été l'occasion de mettre en place les actions « Jouer Dehors » qui ont réuni 129 participations de familles sur 18 demi-journées. Ces actions seront prolongées à l'été 2025 avec notamment la présence d'un triporteur,
- Mise en place d'un plan d'actions partagé avec Lille et Hellemmes sur l'axe inclusion/handicap avec la CAF en vue de signer une Convention Territoriale Globale partagée pour 2025-2029.

En chiffres

- A la rentrée 2024, ce sont 100 enfants en situation de handicap qui ont été accueillis en structure péri et extra-scolaire (certains sont encore en cours de diagnostic pour la notification MDPH),
- Poursuite des 2 unités d'enseignement externalisées de l'IME Lino Ventura dans les écoles Ferry Demory et Curie Pasteur du quartier de la Délivrance.

Le Printemps de l'Accessibilité

Durant l'édition 2024 du Printemps de l'Accessibilité, plusieurs actions de sensibilisation ont été mises en place auprès des enfants dans le cadre de la Semaine de l'Education ainsi qu'auprès d'une classe transplantée vélo à la ferme éducative. Parmi ces actions :

- « Jouons le jeu de la différence » avec l'association Sac à dés à la Maison des Enfants pour les enfants en accueil de loisirs. 64 enfants ont pu y participer,
- « La troisième oreille », dispositif de sensibilisation au handicap dans le cadre du week-end des percussions organisé par l'Ecole de Musique et de Danse dans la cour de l'Ecole Roger Salengro avec un public de 400 personnes,
- « Peps Trike » qui a permis à 73 enfants d'accueil de loisirs de découvrir des vélos adaptés sur le site Voltaire Sévigné,
- Visite de la ferme avec les enfants de CM1 de l'école Sand et de l'école Jean Minet en classe vélo (20 élèves) et deux groupes d'enfants de l'IME Lino Ventura (5/6 enfants).

Le recrutement

- Recrutement d'animateurs avec RQTH,
- Partenariat avec le pôle Inclusif d'Accompagnement Spécialisé de l'Education Nationale pour le recrutement des AVS. 7 AESH sont totalisés sur l'ensemble de la Ville,

- Publication d'un poste de référent inclusion pour le pôle Ville Educative et Culturelle et plus spécifiquement pour coordonner l'intervention des AESH sur les temps péri et extrascolaires, leur apporter des outils d'accompagnement des enfants et des familles et faciliter la communication avec les familles et le réseau de partenaires (en cours de recrutement),
- Recrutement d'un éducateur spécialisé (toujours en cours).

4. Le sport et la santé

Le sport à Lomme

Au cours de l'année, le Service Vie Sportive a maintenu ses engagements pour promouvoir la pratique sportive. Activement impliqué dans la question du handicap, il a œuvré à l'inclusion de tous les enfants et à la sensibilisation aux différents handicaps.

Tableau récapitulatif des projets sportifs menés en 2024

Dates	Partenaires	Publics concernés	Activités proposées
Du 28 novembre au 29 novembre 2024	Les éducateurs sportifs du service Vie Sportive	Les enfants scolarisés dans une école primaire de la ville (Blum, Lamartine, Minet, Pasteur, Sand, Salengro et Voltaire)	Sensibilisation des enfants au sport adapté et à l'inclusion par des activités variées et éducatives Ex : Goalball, volley assis, rugby fauteuil, parcours à l'aveugle, athlétisme, jeux de précision (pétanque, tir laser) suivis d'un quizz de sensibilisation au handicap
Du 2 décembre 2024 au 6 décembre 2024	Les associations sportives de la ville. Ex : tennis de table, natation / triathlon, pétanque, haltérophilie, basket, cirque, handball, athlétisme...	Les habitants de la ville de Lomme Les enfants scolarisés dans une école maternelle de la ville (Bracke Desrousseaux, Defrenne, Ferry, La Fontaine, Langevin, Paul Bert et Petit Quinquin) Les enfants scolarisés dans une école primaire de la ville (Blum, Lamartine, Minet, Pasteur, Sand, Salengro et Voltaire)	Sensibilisation aux différents handicaps par le biais du Téléthon

La santé

Contrat Local de Santé 2024-2028

Depuis de nombreuses années, la collectivité, le secteur hospitalier, la médecine de ville et les associations sont présents auprès des Lillois. Partageant une vision commune sur la santé publique, Lille, Lomme et Hellemmes ont souhaité réaffirmer leur engagement en matière de santé auprès de la population, à travers la signature du Plan Local de Santé 2023-2026 adopté par le Conseil municipal en juin 2023.

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que les collectivités territoriales et leurs groupements puissent établir avec les ARS des CLS.

Dans un objectif commun de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et d'ajustement aux besoins de santé locaux des populations les plus fragiles sur le territoire Lille, Lomme, Hellemmes, l'ARS a proposé la signature d'un CLS. Ce contrat a été adopté par le Conseil municipal en février 2024.

Il est important de noter que ce contrat intervient en complémentarité des dynamiques locales portées par les communes déclinées dans le Plan Local de Promotion Santé.

Le CLS vise à développer des actions en matière de promotion de la santé, d'offre sanitaire et médico-sociale. Ainsi, sa signature permet de renforcer les coopérations et favoriser leur pérennisation.

Pour ce faire, le CLS 2024-2028, se décline en quatre orientations :

- Renforcer la promotion de l'activité physique et d'une alimentation saine et durable, en incluant le développement du sport-santé,
- Améliorer l'accès à la prévention et à la prise en charge des conduites à risque et/ou addictives pour tous (en particulier les jeunes) et développer les actions de proximité en direction des populations consommatrices,
- Améliorer l'accès à la prévention et aux dépistages, en particulier le public féminin, dans une approche de parcours de santé,
- Promouvoir un environnement favorable à la santé en améliorant la qualité de l'air, en luttant contre les perturbateurs endocriniens, et en développant des projets « d'urbanisme favorable à la santé ».

5. La culture et les loisirs

La Ville de Lomme s'engage résolument à rendre la culture et les loisirs accessibles à tous. En ce qui concerne le handicap, les actions entreprises visent à garantir l'accessibilité physique et intellectuelle aux lieux et événements, tout en favorisant l'accès à la pratique artistique et au développement de la créativité.

La médiathèque l'Odysée

La médiathèque est un lieu ouvert à tous ceux qui veulent apprendre, se cultiver, explorer et échanger. Son accès est facilité par une rampe et un ascenseur, en faisant un lieu culturel accessible à tous dans la ville. On peut y naviguer sur Internet, emprunter des livres, des CD ou des DVD, feuilleter des magazines, assister à des projections de films, et rencontrer des auteurs et des artistes. L'établissement met un point d'honneur à proposer des collections adaptées à divers handicaps, enrichies chaque année par de nouvelles acquisitions et empruntables par tous.

Collections disponibles à l'Odysée Médiathèque

Collection	Public	Date d'acquisition
Livres DYS	Jeunesse	Moins de 2 ans
Livres en braille	Jeunesse	Plus de 2 ans
Livres en grands caractères	Adulte	Plus de 2 ans
Livres audio	Adulte	Plus de 2 ans
DVD en audio description	Adulte	Plus de 2 ans

L'Ecole Municipale de Musique et de Danse

L'école de Musique et de Danse accueille annuellement plus de 1000 enfants et adultes venant de Lomme, Lille et Hellemmes pour des cours variés, allant du chant lyrique à la danse du monde, des cuivres aux cordes, en passant par la guitare classique, les percussions, le piano, la batterie, l'orchestre, le jazz, l'accordéon ou encore la formation et l'éveil musical.

L'accueil et la bonne inclusion de chacun est une priorité pour l'établissement. Bien que le rez-de-chaussée soit accessible aux PMR, la partie en sous-sol, où se déroulent les cours de chorale, de percussions et de montage audiovisuel, reste inaccessible à certains en raison des escaliers. Un projet de réhabilitation est prévu, avec la mise en place de deux ascenseurs.

Les salles de danse et de musique ont été adaptées pour être accessibles à tous. Les 2 places de stationnement PMR devant l'école ne sont pas adaptées en raison de l'impraticabilité du chemin et des bordures trop hautes. Une demande de place PMR en macadam, à proximité de la rampe d'accès a été faite afin de permettre l'accès au bâtiment.

Dans une démarche visant à favoriser l'inclusion de tous les publics, l'école cherche à améliorer l'accueil des enfants au sein de ses installations. La consultation initialement prévue en 2024, pour évaluer l'état actuel du bâtiment et concevoir un projet artistique répondant spécifiquement aux besoins des personnes qui rencontrent des obstacles pour participer pleinement aux activités proposées fait actuellement l'objet d'un diagnostic et d'une concertation avec l'équipe pédagogique. L'Espace des Tisserands, où se trouve l'école, fera l'objet d'un programme de réhabilitation avec une projection de travaux pour 2028, dans laquelle sera traitée la mise en accessibilité.

La Ferme Pédagogique

La Ferme Pédagogique est régulièrement sollicitée par les différentes structures de la MEL afin d'accueillir le jeune public pour des visites de la ferme ou pour participer à diverses activités.

Chaque groupe accueilli bénéficie d'activités adaptées en fonction de leurs besoins et de leurs préférences. Les ateliers proposés varient, allant de l'interaction avec les animaux (brossage, balades, etc.) à des sessions axées sur les soins ou la création d'objets décoratifs. Ces visites, d'une durée d'une heure à une heure et demie par structure, sont renouvelées tout au long de l'année.

En 2024, La Ferme Pédagogique a accueilli :

- Un groupe de 8 enfants de l'IME Le Regain situé à Saint-André-Lez-Lille sur 4 séances,
- Un groupe de 12 enfants de l'IME Lino Ventura sur 1 séance,
- Et dans le cadre du Printemps de l'Accessibilité : 20 élèves de CM1 de l'école Sand et de l'école Jean Minet en classe transplantée et 2 groupes d'enfants de l'IME Lino Ventura (5/6 enfants) sur 2 séances

La Maison Folie Beaulieu

La MFB intègre, dans le cadre de son projet de fabrique culturelle et de développement des publics, un axe crucial : l'inclusion des personnes en situation de handicap ou éloignées de la culture, conformément à la loi du 11 février 2005. Au-delà de simples actions ponctuelles en faveur des personnes porteuses de handicaps, c'est l'intégration de ces enjeux au cœur de la mission de la MFB qui prime.

En plus de rendre les bâtiments accessibles au public et aux artistes, cette démarche se traduit par l'intégration de pictogrammes dans la communication autour des spectacles ainsi que par une programmation ouverte à tous, avec des adaptations de médiation si nécessaire. Les ajustements pour accéder aux contenus, comme l'utilisation de ballons pour amplifier les sons, la présentation préalable du contenu ou un résumé du spectacle, sont disponibles sur demande, au moment de la réservation.

Engagée pour une culture inclusive, la MFB met en place des dispositifs d'accueil adaptés à chaque événement. Les places réservées aux PMR sont situées au premier rang de la salle, signalées par un panneau "réservé". Chaque personne concernée est accompagnée jusqu'à sa place via la porte 2. Pour faciliter l'accès, le comptoir d'accueil est abaissé pour les personnes en fauteuil et les enfants.

Depuis trois ans, la programmation systématiquement diffusée auprès des établissements accueillant des publics rencontrant des difficultés, comme l'EREA de Lomme et les Papillons Blancs de Lille, qui accompagnent des personnes souffrant de handicaps visibles et invisibles, ou encore les Jacinthes à Pérenchies qui accueille des personnes en situation de handicap.

Les Maisons des Solidarités

Les Maisons des Solidarités sont situées au cœur des quartiers Marais et Mitterie et sont des lieux d'informations, de permanences, d'échanges et d'activités diverses et variées ouvertes à toutes et à tous.

Elles disposent, chacune, d'accès aux personnes en situation de handicap facilité par des rampes. Des ateliers accessibles à tous peuvent aussi être proposés (cuisine, jeux, couture, jardinage) au sein des deux structures.

6. L'emploi

L'intégration sociale passe par l'emploi. La stratégie des ressources humaines de la Ville de Lomme veille à l'insertion professionnelle des individus en situation de handicap et au soutien de leur maintien en emploi. La Ville s'investit chaque année dans la SEEPH.

Le recrutement

- 3 personnes recrutées reconnues comme travailleurs handicapés RQTH en 2024 soit un total de 44 bénéficiaires sur l'ensemble de la Ville,
- 4 bénéficiaires au CCAS.

La formation et la sensibilisation des agents de la ville

Les formations ont pour but de :

- Faciliter la compréhension du handicap pour les agents afin d'améliorer l'accueil et de favoriser leur aisance lorsqu'ils interagissent avec les usagers,
- Satisfaire les prescriptions de l'ordonnance de 2014 concernant les AD'AP, notamment l'article 12 relatif à la formation impérative des professionnels en contact avec les usagers.

Formations des agents

Nom de la formation	Pôle	Service	Dates	Nombre d'agents participants	Durée	Organisme de formation
Construire un projet d'accueil des personnes en situation de handicap	Ville Educative et Culturelle	Ecole Municipale de Musique et de Danse	Du 25/11/2024 au 24/11/2025	1	1 an	CNFPT
L'adaptation de son enseignement musical au public en situation de handicap	Ville Educative et Culturelle	Ecole Municipale de Musique et de Danse	Du 21/03/2024 au 22/03/2024	1	2 jours	CNFPT
Comment adapter l'enseignement artistique aux « dys » et autres types de handicap	Ville Educative et Culturelle	Ecole Municipale de Musique et de Danse	Du 22/02/2024 au 23/02/2024	2	2 jours	CNFPT

Les aides, prestations et dispositifs d'accompagnement des personnes âgées et personnes en situation de handicap	Ville Entreprenante et Solidaire	Action sociale et Insertion	Du 06/06/2024 au 07/06/2024	1	2 jours	CNFPT
Handicap, de qui et de quoi parle-t-on ? Sensibilisation des agents territoriaux	Ville Entreprenante et Solidaire	Action sociale et Insertion	08/11/2024	1	1 jour	CNFPT
			Total	6		

Formation des agents de la Petite Enfance

4 agents ont suivi une formation sur la LSF animée par La Compagnie du Singe Sourde. Au total, 5 séances ont été mises en place pour une durée de 9h00 de formation.

Formation des agents du service Enfance Education

Cette année encore, les professionnels ont pu être formés et accompagnés dans le cadre de la convention des Papillons Blancs sur les pratiques inclusives.

Par ailleurs, 12 animateurs ont participé à la formation TSA animée par l'Unité Mobile Inclusion Autisme.

Accueil de stagiaires

L'épicerie Solidaire Chez Serge

L'épicerie Solidaire est un lieu ouvert aux demandes de stage de personnes en situation de handicap, notamment pour des personnes désireuses de découvrir le monde du travail, à un rythme plus adapté à la découverte que permet la taille humaine de la structure.

Cependant, elle n'a reçu aucune demande de stage ou d'immersion en 2024 et n'a pas pu participer au DuoDay en raison d'un calendrier trop chargé.

Restauration scolaire

- 1 nouvelle convention de stage adaptée a été renouvelée pour une durée de 3 semaines au sein des offices de restauration scolaire,
- 1 agent polyvalent recruté dans le cadre de la campagne « job été » sur une période de 3 semaines,
- Des jeunes stagiaires porteurs de handicap ont été accueillis à plusieurs reprises au sein des offices de restauration scolaire. Ces jeunes, accompagnés par l'IME l'Eveil, le lycée Camille de Lillis et le collège Docteur Ernest Schaffner, ont fait la demande auprès du service des Ressources Humaines.

- Le 21 novembre 2024 les offices Salengro et Voltaire-Sévigné ont eu l’opportunité d’accueillir chacune une personne en situation de handicap lors du DuoDay.

La Semaine Européenne pour l’Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) du 18 au 24 novembre 2024

DuoDay

L’initiative DuoDay vise à créer un duo pour une journée en accueillant une personne en situation de handicap au sein d’un service. L’objectif est de faire découvrir un métier tout en brisant les préjugés et démontrer que le handicap n’est pas un obstacle à l’emploi mais une véritable opportunité d’inclusion et d’enrichissement pour nos équipes.

7 duos ont été formés au sein de divers services municipaux sur les postes de :

- Chargé.e d'accueil juridique à la Maison du Citoyen et des Solidarités,
- Chargé.e d'accueil RH aux Ressources Humaines,
- Chargé.e d'accueil administratif au Service jeunesse,
- Chargé.e de proximité - référent.e Jeunesse à la Maison des Solidarités Marais,
- 2 postes d’agent office de restauration à la Restauration Logistique aux Ecoles,
- 1 poste d’animateur.rice vie associative au pôle Associatif.

La Maison du Citoyen et des Solidarités

Demandes et recours MDPH

La Maison du Citoyen et des Solidarités est un lieu d’accueil, d’échanges, d’informations, d’accompagnement et d’orientation sur les droits et devoirs des lommois. Cet équipement labellisé par le Ministère de la Justice en tant que Point d’Accès au Droit – Point Justice, propose des permanences, des actions et des conférences gratuites à toutes et tous.

En 2024, 203 dossiers traités par les agents écrivains publics de la structure ont concerné les dossiers MDPH.

Permanences de la FNATH

La FNATH est une association qui représente les victimes du travail et les personnes accidentées de la vie dans leurs démarches juridiques et administratives. Elle se mobilise pour défendre les droits collectifs auprès des pouvoirs publics et développe des campagnes de prévention aux risques d’accidents.

L’association tient des permanences à la Maison du Citoyen et des Solidarités et intervient sur les domaines suivants :

- Droit de la sécurité sociale et de la retraite,
- Droit du travail,

- Droit des personnes en situation de handicap,
- Responsabilité médicale,
- Droit de la fonction publique,
- Droit commun.

En 2024, la FNATH a tenu 21 permanences, organisées à raison de deux permanences de trois heures par mois, et a apporté son soutien à 51 femmes et 48 hommes.

Dispositif expérimental Handy'Action

Depuis mars 2023, l'association Emploi et Handicap Grand Lille fait partie des structures intervenant lors des permanences. En 2024, l'association a reçu 35 personnes lors de ses 25 permanences à la Maison du Citoyen et des Solidarités.

Les permanences qui ont lieu à la Maison du Citoyen et des Solidarités sont réalisées dans le cadre du dispositif expérimental Handy'Action financé par le Département. Il est destiné aux bénéficiaires du RSA confrontés à une problématique de santé ou en situation de handicap visant l'insertion professionnelle par l'emploi ou la formation. Ces allocataires du RSA doivent être en dynamique d'accès ou de retour à l'emploi.

Les enjeux du dispositif sont :

- Construire un projet professionnel personnalisé en prenant en compte les restrictions liées à l'état de santé,
- Augmenter ses chances de trouver un emploi ou une formation qualifiante en gagnant en autonomie,
- Mettre à profit l'expertise handicap du conseiller référent RSA,
- Bénéficier d'un accompagnement innovant mettant en œuvre plusieurs actions : ateliers collectifs spécifiques, entretiens en extérieur, mise en mouvement, parrainages...,
- Permettre une réinsertion professionnelle et sociale.

L'accompagnement dure entre 9 et 12 mois.

7. La vie participative

Afin de continuer à promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap et de répondre de manière adaptée à leurs besoins, la Ville de Lomme collabore étroitement avec des acteurs associatifs et les représentants des usagers concernés.

La vie culturelle et associative

La Ville accorde une attention particulière aux enfants en situation de handicap dans le cadre de ses actions scolaires et en lien avec la parentalité. Un point d'honneur est mis pour assurer

l'inclusion de tous les enfants, adaptant systématiquement les ateliers pour répondre aux besoins spécifiques.

Les animations culturelles en lien avec le théâtre et le cirque sont par ailleurs dispensés par certains professionnels diplômés du BISAC - mention cirque adapté. Ainsi, l'équipe s'efforce de garantir une approche inclusive, où chaque participant, quel que soit son handicap, peut pleinement profiter des activités.

L'épicerie Solidaire Chez Serge

En 2024, l'épicerie Solidaire a poursuivi ses pratiques en faveur de l'accessibilité. Les personnes en situation de mobilité réduite et bénéficiaires de l'épicerie Solidaire ont pu profiter du service de transport en véhicule jusqu'à l'épicerie Solidaire. L'équipe de l'épicerie a ainsi réalisé des dizaines d'allers-retours permettant aux bénéficiaires de réaliser leurs courses par eux-mêmes et sans avoir à les porter. Ce service a profité aux personnes en situation de mobilité réduite et âgées de plus de 60 ans.

Le véhicule ne permettant pas un transport médicalisé, l'équipe de l'épicerie a assuré un service de livraison à domicile, en proposant à ses bénéficiaires de passer commande par téléphone. Les livraisons ont ainsi été réalisées auprès de personnes dans l'incapacité, généralement temporaire, de se déplacer à l'épicerie.

Par ailleurs, l'épicerie Solidaire a accueilli une partie de l'exposition « Different is Beautiful 2.0 » de Francesca Clayton organisée dans le cadre du Printemps de l'Accessibilité 2024.

La Commission extra-municipale Vivre la Ville

La Commission Vivre la Ville a été instaurée en vertu de la loi du 11 février 2005 pour les municipalités de plus de 5000 habitants. Cette commission extra-municipale vise à établir un dialogue continu entre les élus municipaux, les associations de personnes en situation de handicap, les représentants de la société civile, afin de discuter des différentes thématiques liées à la place des personnes en situation de handicap dans la cité.

Le rôle de la Commission

- Impliquer ses membres dans le processus décisionnel, en les encourageant à formuler des propositions sur les questions liées au handicap et à l'accessibilité,
- Promouvoir le dialogue,
- Informer les personnes handicapées ou leurs représentants concernant les projets municipaux,
- Présenter des suggestions pour améliorer l'accessibilité.

La commission se réunit à la fois en séances plénières et en groupes de travail œuvrant sur des sujets spécifiques. En 2024, trois séances plénières ont été organisées.

- **Commission du 2 février 2024 (15 participants)**

Ordre du Jour :

- Présentation de PEPS TRIKE,
- Présentation de Monsieur Philippe HOUZET, Membre du Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille Offre de Soins et Santé de Proximité,
- Rapport d'Accessibilité 2023,
- Printemps de l'Accessibilité du 13 au 31 mai 2024.

- **Commission du 11 juin 2024**

Ordre du Jour :

- Présentation de l'association Contrepoing,
- Présentation de l'association Les Enfants de la Balle,
- Présentation de Madame Amandine CAMUS, Facilitatrice au Dispositif de soutien à l'autodétermination. Secteur Lille Métropole, Hainaut, Avesnois,
- Retour sur le Printemps de l'Accessibilité 2024.

- **Commission du 10 septembre 2024 (8 participants)**

Histoire de la Commission Vivre la Ville de Lille

Depuis de nombreuses années, notre ville de Lomme s'engage activement dans l'amélioration de l'accessibilité et de l'inclusion, garantissant ainsi l'accès à l'éducation, à la culture, au sport, et à l'espace public pour tous. En 2015, la création de la Commission extra-municipale "Vivre la Ville" a marqué un tournant, plaçant les personnes en situation de handicap au cœur des préoccupations des services publics locaux. En 2020, la signature de la Charte Handicap « Pour une ville accessible et inclusive » et le renouvellement unanime de la Commission Vivre La Ville jusqu'en 2026 ont consolidé ces engagements.

En 2022, des partenariats significatifs ont été établis, notamment avec l'Association des Papillons Blancs de Lille, permettant d'accompagner les enfants porteurs de handicap et leurs familles. La Labellisation S3A a reconnu les efforts de la ville en matière d'accessibilité, et la participation au DuoDay a offert une immersion aux travailleurs en situation de handicap dans les services municipaux.

Ces initiatives et partenariats témoignent de l'ambition constante de la ville de Lomme pour favoriser et développer l'inclusion sous toutes ses formes, faisant de l'accessibilité une réalité quotidienne pour tous les citoyens.

Glossaire

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

AD'AP : Agenda d'Accessibilité Programmé

AESH : Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap

AFNOR : Agence Française de Normalisation

APF : Association des Paralysés de France

ARS : Agence Régionale de Santé

AVS : Auxiliaire de Vie Sociale

BISAC : Brevet d'Initiateur Spécialisé aux Arts du Cirque

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

CLS : Contrat Local de Santé

CMI : Carte Mobilité Inclusion

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CNI : Carte Nationale d'Identité

CRA : Centre Ressources Autisme

EREA : Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté

ERP : Etablissement Recevant du Public

ESAT : Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail

FNATH : Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés

IME : Institut Médico-Educatif

LSF : Langue des Signes Française

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MEL : Métropole Européenne de Lille

MFB : Maison Folie Beaulieu

PA : Personnes Agées

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PEG : Projet Educatif Global

PH : Personnes Handicapées

PMR : Personnes à Mobilité Réduite

RH : Ressources Humaines

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

RSA : Revenu de Solidarité Active

SEEPH : Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

SSIAD : Services de Soins Infirmiers A Domicile

TSA : Trouble du Spectre de l'Autisme